


Emetteur : **FBL** N° panneau : **PADαPAPIT7**
Affiché le : **05/12/22** Retiré le : **06/02/23**

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1	Annexes : Non <input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> Voir accueil	Arrêté n° APM	2022	021
COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Catégorie	Autres actes de gestion du domaine public	
		Nombre de pages	1 / 1	
		paraphe		
ARRETE PERMANENT DU MAIRE DE JOUY				
Portant classement du parking de la mairie – 4 place de l'Eglise dans le domaine public communal				

Le Maire de la Commune de JOUY,

Vu l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Considérant que le parking de la mairie de JOUY – situé au 4 place de l'Eglise est ouvert au public,

A R R E T E

ART. 1 : Constate que ce bien relève du domaine public de la commune,

ART. 2 : Décide de le classer dans le domaine public de la commune, afin d'assurer une meilleure gestion.

ART. 3 – Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés. Monsieur le Maire de la Commune de JOUY, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir, Monsieur le Garde-Champêtre, veilleront au respect de cette prescription et seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

Préfecture d'Eure-et-Loir
M., le Commandant du Groupement de Gendarmerie
Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 24/11/2022

Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjoint

Jacky TARANNE



Monsieur le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, soit la date d'affichage. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la réception en préfecture le : .06/12/22.....
- et de la notification le :